

**Dix-huitième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**(27 janvier – 7 février 2014)**

**Uruguay**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 29 janvier 2014 (matin)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer \* ainsi que la délégation de l'Uruguay.

La France salue l'engagement international de l'Uruguay en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme, ainsi que les efforts entrepris afin de mettre en œuvre plusieurs des recommandations adressées lors de l'EPU en 2009. Elle tient également à saluer la mise en place effective de l'Institution nationale des droits de l'Homme et de défense du peuple.

**La France souhaiterait faire les recommandations suivantes à l'Uruguay :**

1/ Poursuivre les efforts en vue de l'amélioration des conditions d'incarcération, notamment à travers la lutte contre la surpopulation carcérale ;

2/ Concernant la privation de liberté des mineurs, développer et privilégier des mesures alternatives permettant la réintégration de l'enfant dans la société et ne priver de liberté les mineurs qu'en dernier recours ;

3/ Poursuivre les efforts en faveur des droits des femmes et des enfants et adopter toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre les violences domestiques ;

4/ Veiller au respect des Principes de Paris par l'Institution nationale des droits de l'Homme et de défense du peuple.

Je vous remercie./